

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

PARCELLE N°07 PORT DE PLAISANCE DE LEZARDRIEUX

AMI 2022.02

L'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, précise que lorsqu'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT) vise une activité économique, la délivrance du titre d'autorisation d'occupation devra désormais être précédée de mesures de publicité et de mise en concurrence.

Lorsque l'autorisation d'occupation est la résultante d'une manifestation d'intérêt spontanée, il appartient à l'autorité compétente de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence d'autres initiatives concurrentes.

Le Département des Côtes d'Armor et la Commune de Lézardrieux vous informent des disponibilités foncières et des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en cours.

1. Objet de la publicité :

Mise à disposition dans le cadre d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espaces portuaires situés sur le port de Lézardrieux.

2. Désignation des lieux :

La superficie concernée de la parcelle cadastrée n°07 est de 320 m² située sur le terre-plein du port près de l'aire de carénage.





3. Nature de l'activité

⇒ Stockage de matériels destinés à la pratique des activités nautiques sous réserve toutefois qu'il ne résulte pas, à l'occasion de ces activités, de nuisances pour l'environnement.

4. Conditions de mises à disposition :

Début de la convention	01/07/2022
Nature du titre	Contrat de mise à disposition d'un terrain du domaine public portuaire non constitutif de droits réels
Durée	5 ans
Redevance annuelle	Basée sur la grille tarifaire du port de plaisance versée annuellement à compter de la prise de possession des lieux
Conditions d'occupation	Le bien est remis en l'état à l'occupant. Celui-ci est tenu de réaliser à sa charge tous les travaux d'entretiens. Les aménagements nécessaires à son activité sont à la charge exclusive de l'occupant. Ceux-ci doivent être soumis à l'approbation de l'autorité gestionnaire dans le respect des règles d'urbanisme

Pour candidater, le candidat remettra un dossier comprenant une présentation de l'entreprise et une présentation de l'activité projetée sur l'emprise proposée, ainsi que tous les éléments nécessaires à l'évaluation des critères mentionnés ci-dessous. L'absence d'éléments dans le dossier permettant d'apprécier l'un des critères ou sous critères empêchera l'attribution des points correspondants. Les éléments de réponses apportés par le candidat retenu dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt pourront être repris sous la forme d'engagements du bénéficiaire dans la convention d'occupation temporaire.

Les projets seront étudiés selon les critères décomposés en sous-critères suivants :

- A. VALEUR AJOUTEE POUR LE PORT DE PLAISANCE (40 points)**
- B. VALEUR AJOUTEE POUR LE TERRITOIRE (20 points)**
- C. CONDITIONS D'EXPLOITATION (20 points) :**
 - ⇒ Entretien des installations sur la durée de mise à disposition
 - ⇒ Prise en compte des enjeux environnementaux liés à l'activité :
 - Anticipation et/ou gestion des impacts environnementaux liés aux stockage et entretien des bateaux
 - Préconisations de sécurité liées aux équipements et personnels

5. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :

Date de limite de remise des candidatures	Vendredi 17 juin 2022
Renseignements et dépôts des candidatures	Port de Lézardrieux Mairie de Lézardrieux 23 Place du Centre 22740 LEZARDRIEUX Tél : 02.96.20.10.20 Mail : secretariat.general@lezardrieux.fr
Annexes disponible sur le site de la Mairie de LEZARDRIEUX	Plan de délimitation du port Plan de la parcelle Extrait graphique du PLU Extrait règlement PLU – Zones UP
Date de publicité	23 mai 2022